

COMPRENDRE LA DIFFÉRENCE ENTRE L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DE L'IMMOBILIER ET LES CHAMBRES IMMOBILIÈRES ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Rôle de l'organisme de réglementation	Rôle des chambres et des associations (chambres, associations et fédérations locales)
<p>L'obtention d'un permis et l'inscription sont obligatoires pour permettre au professionnel de l'immobilier de faire le commerce de biens immobiliers dans la province où il exerce.</p> <p><i>L'organisme de réglementation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Administre et applique la loi sur l'immobilier afin de protéger le public; • Peut administrer un programme d'assurance pour la protection du public (bien que certaines provinces le fassent, le Conseil ontarien de l'immobilier exige que le secteur souscrive une assurance, mais il n'administre ni ne fournit ces services); • Défend l'intérêt public en protégeant les consommateurs qui font appel aux services de professionnels du courtage immobilier ; • Encourage la confiance dans la profession immobilière; • Aide les consommateurs à prendre des décisions éclairées en lien avec leurs transactions immobilières en leur fournissant de l'information sur les ressources accessibles et les protections offertes en vertu de la loi; • Conçoit et dispense des cours de formation continue obligatoire; • Administre et fait respecter les normes de déontologie applicables aux professionnels de l'immobilier; • Fait enquête sur les plaintes visant les membres et impose des sanctions au besoin; établit les normes d'inscription et de formation professionnelle; • Répond aux demandes du gouvernement concernant le mandat de protection des consommateurs; • Peut administrer un fonds de protection des consommateurs. <p>Pour plus de détails sur les exigences et les particularités provinciales, veuillez cliquer ici.</p>	<p>L'adhésion est volontaire; le modèle varie selon la province, mais le mandat est semblable.</p> <p><i>Les chambres locales, associations provinciales et fédérales et fédérations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaillent au nom des professionnels de l'immobilier en défendant, en protégeant et en faisant valoir leurs intérêts; • Offrent à leurs membres des occasions de réseautage; • Veillent à assurer la prospérité du marché immobilier. • Se concentrent sur les intérêts professionnels et commerciaux de leurs membres pour les aider à atteindre leurs objectifs d'affaires; • Encouragent les consommateurs à faire appel à un professionnel pour leurs transactions immobilières; • Fournissent de l'information, des statistiques, des analyses de marché et des outils aux professionnels de l'immobilier; • Représentent leurs membres auprès des autorités gouvernementales, des médias, etc.; • Offrent à leurs membres des services de règlement des litiges touchant la rémunération;